

Présents : Maire : Patrick SAUTREY

Maires Adjoints : Gilles MONANGE - Jean-François GAULLIARD - Hervé GIBOUDAUD

Conseillers Municipaux : François BACLET - Gérald BAUDRY - Jean Serge BERNOUX -
Michaël GAUTHIER - Michel JACQUOT - Catherine MOINE

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 6 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2012

2 6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONS CARITATIFS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les subventions proposées aux associations ainsi que les dons caritatifs. Ces subventions se décomposent ainsi :

ASSOCIATIONS	Montants
FOYER RURAL	700.00 ¤
LES JONQUILLES	400.00 ¤
FITNESS CLUB	300.00 ¤
US TROIS MONTS	611.55 ¤
LA CANTARELLE	350.00 ¤
ANCIENS COMBATTANTS	350.00 ¤
PÊCHE	200.00 ¤
LES RELAIS DU COEUR DU JURA	100.00 ¤
France ALZHEIMER	100.00 ¤
DIVERS A ATTRIBUER	88.45 ¤

3 6 LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX 2013

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages.

4 6 LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2012. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

5 6 TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil décide de maintenir les tarifs votés en 2011 et fixe à 30 ¤ l'utilisation de la sono et du vidéoprojecteur.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

- Encarts publicitaires du Bulletin municipal
- Affouage

7 6 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir débattu sur plusieurs propositions, fixe par 5 voix pour dont celle du Maire et 5 voix contre, le montant de la redevance 2012, perçue en 2013, à 23 p par raccordement pour la partie fixe et 2 p par mètre cube d'eau consommée pour la partie variable.

8 6 AUTORISATION DE DEPOSER DES RUCHES

Monsieur Didier BAUDARD sollicite la commune pour obtenir une autorisation de déposer une vingtaine de ruches sur la parcelle communale section AB, n° 47.
Le Conseil Municipal approuve cette demande.

9 6 FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE CHAMPVANS

Le Conseil Municipal décide de modifier la convention avec la commune de CHAMPVANS concernant la participation aux frais de scolarité des élèves de MONNIERES. Cette modification porte sur le raccourcissement des délais de facturation.

Fait à MONNIERES, le 11 mars 2013

Le Maire,

P. SAUTREY